

## EDITO du 2 AVRIL 2010 - Le point sur l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi

Rapporteur spécial de la mission Pouvoirs Publics (comprenant le budget de l'Assemblée Nationale) au nom de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, j'ai tenu, à ce titre, à réagir à l'émission de télévision "l'objet du scandale" diffusée sur France 2 le mercredi 24 mars 2010, animée par Guillaume Durand et dont l'un des invités était Patrick Sébastien. J'ai adressé à cet égard un courrier détaillé tant à M. Durand ([P1/P2](#)) qu'à M. Sébastien ([P1/P2](#)).

Regrettant qu'un certain nombre de contre-vérités, relatives à l'allocation d'aide au retour à l'emploi des députés, aient été énoncées par M. Patrick Sébastien sur un ton extrêmement populiste dans cette émission, j'ai souhaité rétablir la vérité s'agissant de cette allocation.

L'allocation d'aide au retour à l'emploi est susceptible d'être attribuée aux députés non réélus à la recherche d'un emploi, ce qui exclut les fonctionnaires et tous ceux qui ont retrouvé un emploi, même moins rémunéré. Ne peuvent en bénéficier que les personnes âgées de moins de 60 ans. La durée de versement est limitée à 3 ans au maximum. Dégressive et différentielle (sont déduits de son montant tous les revenus que peut percevoir l'ancien député tels que mandats locaux, revenus fonciers, etc.), l'allocation servie aux députés est moins avantageuse que celle versée aux cadres chômeurs. Il faut souligner également que l'allocation est financée uniquement par les cotisations versées chaque mois par les députés en exercice, donc sans recours à un financement public. Dans mes courriers, j'ai précisé enfin que 2 anciens députés seulement bénéficient à ce jour de cette allocation (égale au maximum à 20% de l'indemnité parlementaire lors du dernier semestre d'attribution) et que leurs droits prendront fin au 30 juin 2010.

Déplorant que le populisme et la critique de la démocratie représentative ne soient pas nouveaux, j'ai indiqué à M. Guillaume Durand *"que l'on peut s'attendre d'un animateur de sa qualité, officiant de surcroît sur une chaîne de service public, qu'il vérifie ses sources et se renseigne au préalable sur les sujets qu'il entend traiter"*. M'adressant à M. Patrick Sébastien, lequel a dénommé le mouvement qu'il vient de créer le "D.A.R.D." (pour "Droit au Respect et à la Dignité"), j'ajoute : *"ne pensez-vous pas que vous devriez, avant toute chose, commencer par vous appliquer ces principes à vous-mêmes ; ne pensez-vous pas que le respect des personnes qui vous écoutent implique que vous vérifiez vos sources et vous renseigniez au préalable sur les sujets que vous entendez traiter ?"*

Indiquant qu'*"aucun mystère n'entoure l'allocation d'aide au retour à l'emploi"*, je souhaite *"faire la transparence sur ce sujet dans le cadre des fonctions qui sont les miennes"* et *"regrette que nul n'ait songé à se renseigner auprès des personnes qualifiées avant de colporter les inepties que l'on retrouve sur les méls diffusés en chaîne sur Internet"*.